



## Les Soins Sans Consentement



Formation sur site, à la demande

**Formation Régionale**

Formation Territoriale

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier les principes directeurs de la prise en charge des patients/résidents admis en soins sans consentement,
- Maîtriser les différentes étapes des soins sans consentement (admission et cheminement du patient tout au long du dispositif, place des proches...)



**Public concerné :** Directeurs d'établissement, médecins, cadres supérieurs, attachés d'administration hospitalière, cadres de santé, Infirmier(e)s, personnels administratifs, assistantes sociales, éducateurs, assistantes médico-administratives, agents du bureau des admissions, etc.

### Contenu :

- Les principaux apports et innovations de la loi du 5 juillet 2011 complétée par la loi du 27 septembre 2013.
- Les différentes étapes de prise en charge des patients/résidents en Soins sur Décision du Directeur d'Etablissement (SDDE) et en Soins sur Décision du Représentant de l'Etat (SDRE) :
  - l'admission avant les 24h,
  - la période d'observation de 24 à 72h,
  - le suivi après les 72h.
- Les cas particuliers (le collège, les désaccords entre le psychiatre et le préfet, les sorties, le cas des mineurs).

**Méthodes pédagogiques :** formation présentielle

- Apport théorique
- Echanges sur la réglementation et mise en situation pratique
- Questions - Réponses
- Vérification de la progression pédagogique du groupe avec une évaluation en début et en fin de formation



### Documents mis à disposition :

- Diaporama de formation

**SECTEUR SANITAIRE,  
MEDICO-SOCIAL ET  
VILLE**

### Intervenants :

Chargée de formation

 Charlotte GIRAULT

**Durée :** 3 heures

### Dates et Lieux :

- 28/06/19 à Besançon
- 13/12/19 à Dijon

\*\*\*\*\*

### Renseignements :

[requa-dijon@requa.fr](mailto:requa-dijon@requa.fr)

03 80 42 55 40